



Accompagnement éducatif ? Pas en heures supplémentaires!

Développer un nouveau service public sur fond d'économies budgétaires ?

Les dotations horaires des établissements tendent à se rapprocher des minima. La marge de manoeuvre pour mettre en place des projets pédagogiques se réduit.

Les horaires se limitent aux prescriptions des programmes disciplinaires.

Des postes ont été supprimés dans nombre d'établissements : des collègues ont dû participer au mouvement intra académique pour trouver une nouvelle affectation, de plus en plus de collègues sont affectés sur plusieurs établissements. Tout cela ne facilite pas le travail en équipe et la poursuite de projets.

Mais pendant l'été, des milliers d'heures ont été attribuées aux collèges relevant de l'éducation prioritaire sous formes d'HSE (heures supplémentaires effectives) afin de mettre en place l'« accompagnement éducatif » entre 16 heures et 18 heures. Le Sgen-CFDT n'est pas opposé par principe à ce que le service public organise du soutien scolaire, des sorties culturelles pour les élèves.

Le Sgen-CFDT revendique que ces tâches fassent partie du service des personnels d'autant plus dans des établissements où l'exercice du métier est difficile et où la plupart des débutants commencent !

Au Sgen-CFDT nous revendiquons :

- une école qui fonctionne sans heures supplémentaires ;
- la transformation des heures supplémentaires en postes budgétaires : cela représente l'équivalent de 3 500 emplois cette année! ;
- le service « toutes tâches comprises » avec une revalorisation salariale.

Et maintenant dans les établissements ?

La mise en place de l'accompagnement éducatif en heures supplémentaires se traduit parfois par des pressions des chefs d'établissements pour forcer des collègues à accepter des heures supplémentaires.

Seule la première heure supplémentaire est obligatoire (voir D. 99-880 du 13/10/1999). Ne cède pas à la culpabilisation, tu n'es pas tenu de faire ces heures.

Rejoins le Sgen-CFDT pour renforcer son action !

Si tu as des questions,

besoin de conseils,

d'être défendu

envie de nous rencontrer :

Sgen-CFDT 9-3-4 « Seine-Saint-Denis et Val-De-Marne » – 01 43 99 12 40

9-3-4@sgen.cfdt.fr

délégation 93 : 01 48 96 35 24 – 93@sgen.cfdt.fr